

OGEC SAINT FRANÇOIS D'ASSISE**Siège Social**

45 Avenue du Manet

78180 – MONTIGNY LE BRETONNEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2025**

*Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Paris – Ile-de-France – Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris SAS
au capital de 390 670 € - RCS Paris B 302 316 674 – TVA intracommunautaire FR 34 302 316 674*

Fideliance Audit est un membre indépendant de Crowe. Chaque cabinet membre est une entité commerciale indépendante. Fideliance Audit n'est pas responsable pour toute action ou omission de Crowe ou d'un autre membre du réseau.
© 2026 Fideliance audit

A l'Assemblée Générale de l'OGEC SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,

OPINION AVEC RESERVE

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OGEC SAINT FRANÇOIS D'ASSISE relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Ogec à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Le bilan d'ouverture de l'exercice 31 août 2025 n'a pas été audité par nos soins suite à la démission du précédent commissaire aux comptes.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe des comptes annuel :

- Paragraphe « Faits marquants d l'exercice » concernant les irrégularités comptables résultant de l'émission de fausses factures.
- Paragraphe « Mention du règlement comptable » concernant l'application de manière anticipée du règlement ANC 2022-06.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, le paragraphe « Mention du règlement comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application de manière anticipée du règlement ANC 2018-06. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », , nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Ogec à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Ogec ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Ogec.

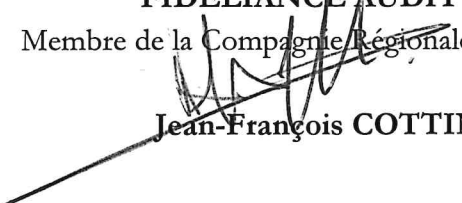
Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Fait à Paris, le 5 mai 2026

Le Commissaire aux comptes

FIDELIANCE AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Paris


Jean-François COTTIN

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/08/2025	Net 31/08/2024
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droi...	23 808,56	7 114,10	16 694,46	21 456,18
Autres immobilisations incorporelles	38 057,68	38 057,69	-0,01	-0,01
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	19 696 665,87	12 056 228,21	7 640 437,66	8 693 871,81
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 804 986,15	2 978 438,58	826 547,57	1 295 030,10
Autres immobilisations corporelles	7 452 280,27	5 032 531,43	2 419 748,84	3 601 142,20
Immobilisations corporelles en cours	685 784,38		685 784,38	1 046 745,20
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	37,50		37,50	37,50
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	31 701 620,41	20 112 370,01	11 589 250,40	14 658 282,98
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	16 495,44	5 009,58	11 485,86	9 123,89
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	5 642 005,81	4 731 414,95	910 590,86	1 503 990,22
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres et instruments de trésorerie	651 148,19		651 148,19	651 108,92
DISPONIBILITÉS ET CHARGES				
Disponibilités	83 861,18		83 861,18	290 327,14
Charges constatées d'avance	148 417,01		148 417,01	222 412,18
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	6 541 927,63	4 736 424,53	1 805 503,10	2 676 962,35
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Écarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	38 243 548,04	24 848 794,54	13 394 753,50	17 335 245,33

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan passif

Postes	31/08/2025	31/08/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	3 070 399,86	2 454 470,24
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	3 070 399,86	2 454 470,24
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	5 249 802,91	5 570 995,41
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 899 382,13	-321 192,50
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	3 420 820,64	7 704 273,15
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 006 619,14	2 203 716,95
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 427 439,78	9 907 990,10
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	202 407,53	263 883,02
TOTAL PROVISIONS (III)	202 407,53	263 883,02
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 210 119,11	5 331 423,26
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	354 379,10	325 748,83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	489 081,31	322 685,76
Dettes issues de legs		
Dettes fiscales et sociales	293 103,88	158 924,38
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280 395,32	909 842,65
Autres dettes	17 475,59	34 622,20
Produits constatés d'avance	120 351,88	80 125,13
TOTAL DETTES (IV)	7 764 906,19	7 163 372,21
Écarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	13 394 753,50	17 335 245,33



Compte de résultat

Postes	2024 2025	2023 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	201 368,00	185 966,34
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	4 604 076,46	4 185 295,75
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 274 399,28	1 832 953,90
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	73 051,68	64 048,90
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	24 664,71	17 195,39
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	7 177 560,13	6 285 460,28
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	34 893,25	33 467,05
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 166 074,87	2 773 577,59
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	261 551,85	236 691,93
Salaires et traitements	1 827 547,58	1 749 003,41
Charges sociales	715 116,05	708 445,91
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 169 769,22	1 262 166,68
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	4 945,97	
Pour risques et charges : dotations aux provisions	11 576,19	31 528,50
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 908,71	10 253,32
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	7 196 383,69	6 805 134,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-18 823,56	-519 674,11
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	2 216,80	5 328,40
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	6,57	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	2 223,37	5 328,40
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	149 706,83	71 878,95
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	149 706,83	71 878,95
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	-147 483,46	-66 550,55



Postes	2024	2023
	2025	2024
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV)	-166 307,02	-586 224,66
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	22 896,02	10 153,12
Sur opérations en capital		272 219,84
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	22 896,02	282 372,96
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	14 300,18	17 340,80
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 731 414,95	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	4 745 715,13	17 340,80
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 722 819,11	265 032,16
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	10 256,00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 202 679,52	6 573 161,64
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	12 102 061,65	6 894 354,14
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-4 899 382,13	-321 192,50
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Annexe



Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice fiscal clos le **31/08/2025** a une durée de **12** mois.

L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/09/2023** à **31/08/2024**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **13 394 753,50 €**.

Le résultat net comptable est **une perte** de **-4 899 382,13 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice, l'OGEC a identifié des problèmes internes graves, ayant pour conséquence l'émission et le paiement de fausses factures ainsi que des charges constatées à tort au nom de l'établissement sur les exercices passés.

Ces irrégularités, portant sur un montant total de 4 731 414,95 euros, traduisent la constatation d'une créance sur des tiers. Compte tenu de l'absence de perspectives de recouvrement à la date de clôture, cette créance a été intégralement dépréciée.

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général relatives aux corrections d'erreurs (article 122-6 du PCG), les impacts comptables liés à ces anomalies, correspondant principalement à la reprise de charges indûment comptabilisées au cours des exercices antérieurs, ont été enregistrés en capitaux propres d'ouverture. À ce titre, un montant de 615 929,62 euros a été comptabilisé au compte 1024 « Autres fonds propres sans droit de reprise ».

À la suite de la découverte de ces irrégularités, l'OGEC a engagé des actions sur le plan disciplinaire et judiciaire, et a renforcé ses procédures de contrôle interne.

À la clôture de l'exercice, la situation est considérée comme circonscrite. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, aucun impact financier complémentaire significatif n'a été identifié pour l'OGEC.



Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'OGEC Saint-François d'Assise a été créé le 1er juillet 1983.

Son siège social est situé au 45 avenue du Manet 78180 Montigny-Le-Bretonneux.

Objet social :

Il a pour objet dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Il peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

Nature et périmètre des activités réalisées :

Enseignement secondaire : collège, SEGPA, lycée général et technologique

Activités annexes : restauration, sorties voyages.

Au 31 août 2025, 1 666 élèves sont scolarisés à Saint-François d'Assise :

- Lycée général : 612
- Lycée technologique : 31
- Collège : 979
- SEGPA : 44

Moyens mis en œuvre :

Personnel enseignant mis à disposition par l'Etat : 123

Personnel salarié OGEC : 49 salariés (ETP : 39)

Personnel AESH : 4

Locaux scolaires : l'activité est exercée au 45 avenue du Manet 78180 Montigny-Le-Bretonneux pour les élèves du collège et de Segpa et au 6 Place Claudel pour les élèves du Lycée Général et Technologique.

L'utilisation des bâtiments est faite dans le cadre d'un bail à construction signé avec AECY 78.



Mention du règlement comptable

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC 2022-06 relatif à la modernisation du plan comptable général, applicable par anticipation. En conséquence, la catégorie du résultat exceptionnel a été supprimé et certains postes ont été reclassés.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	



Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Subventions

Inscription proratisée :

L'association a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Indemnité de départ à la retraite

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle (la recommandation ANC 2013-02), en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle.

Ces engagements font l'objet de provisions au passif du bilan. La méthode de calcul retenue est la méthode 1 conforme aux dispositions de l'ancienne recommandation CNC n° 2003-R.01.



Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement inscrites au passif du bilan sont principalement constituées de concours financiers versés par les collectivités territoriales (régions et départements), ainsi que de la part affectée de la taxe d'apprentissage, destinés au financement d'investissements liés aux bâtiments, aux travaux d'aménagement et aux équipements pédagogiques et informatiques de l'établissement. Ces subventions sont affectées à des immobilisations amortissables. Elles sont comptabilisées au passif du bilan lors de leur attribution et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées, conformément aux règles comptables applicables.

Au cours de l'exercice, le montant des subventions d'investissement a évolué comme suit :

le solde d'ouverture s'élevait à 2 203 716,95 euros, des subventions complémentaires ont été enregistrées pour 94 240,00 euros, et la quote-part reprise au compte de résultat s'est élevée à 291 338,00 euros, conduisant à un solde de clôture de 2 006 619,14 euros.

À la date de clôture, il n'existe pas de subventions d'investissement assorties de conditions particulières susceptibles de remettre en cause leur maintien au passif, ni de subventions faisant l'objet de litige ou de remboursement potentiel.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	61 866			61 866
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	20 228 281	1 267 908	1 799 523	19 696 666
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 236 123	278 081	709 217	3 804 986
Autres immobilisations corporelles	8 341 799	716 625	1 606 144	7 452 280
Immobilisations corporelles en cours	1 046 745	1 714 181	2 075 142	685 784
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	38			38
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice



Amortissements et dépréciations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Valeur brute à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres	40 410	4 762		45 172
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	11 534 410	645 960	124 142	12 056 228
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 941 093	141 877	104 531	2 978 439
Autres	4 382 909	308 254	76 233	4 614 930
Immobilisations financières				
Participations				
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux	5 010		5 010	
Autres créances clients	11 486	11 486		
Personnel et comptes rattachés	656	656		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers	570 611	570 611		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	5 070 995	339 580	4 731 415	
Charges constatées d'avance	148 417	148 417		
TOTAL	5 807 174	1 070 749	4 736 425	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	148 417	
TOTAL	148 417	



Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	2 454 470		615 930		3 070 400
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	5 570 995	-321 193			5 249 803
Excédent ou déficit de l'exercice	-321 193	321 193		4 899 382	-4 899 382
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	2 203 717		94 240	291 338	2 006 619
Provisions réglementées					
TOTAL	9 907 990		710 170	5 190 720	5 427 440

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	À la clôture de l'exercice
Clients douteux	64	4 946		5 010
Comptes débiteurs		4 731 415		4 731 415
Pensions retraite	263 883	11 576	73 052	202 408

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	6 210 119	748 792	3 526 594	1 934 733
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	489 081	489 081		
Personnel et comptes rattachés	10 889	10 889		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	178 510	178 510		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	93 036	93 036		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	280 395	280 395		
Groupe et associés				
Autres dettes	382 751	382 751		
Produits constatés d'avance	120 352	120 352		
TOTAL	7 765 134	2 303 807	3 526 594	1 934 733
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 252 888			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	495 779			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				



Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-120 352	
TOTAL	-120 352	

Fonds dédiés

L'OGEC ne dispose d'aucun fonds dédié au sens du règlement ANC 2018-06 à la clôture de l'exercice.

Informations relatives au compte de résultat

Concours publics et subventions

L'OGEC bénéficie de concours publics constitués principalement du forfait d'externat versé par l'État et par les collectivités territoriales. Ces concours sont comptabilisés en produits d'exploitation et ventilés par origine conformément à la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	58 738	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	2 000	
État - Charges à payer	46 048	
TOTAL	106 786	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Personnel - Produits à recevoir	8 752	
TOTAL	8 752	

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 22 200 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 22 200 euros,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euro.

Produits et charges exceptionnels

Rubriques	Montant	Commentaire
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels op. gestion	6 078	
Autres produits sur ex antérieur	16 811	
TOTAL	22 889	
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles op. gestion	321	
Charges sur ex antérieur	13 979	
TOTAL	14 300	



Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature, notamment la mise à disposition du personnel enseignant rémunéré par l'État, ne font pas l'objet d'une valorisation comptable mais représentent un élément significatif de l'activité.

